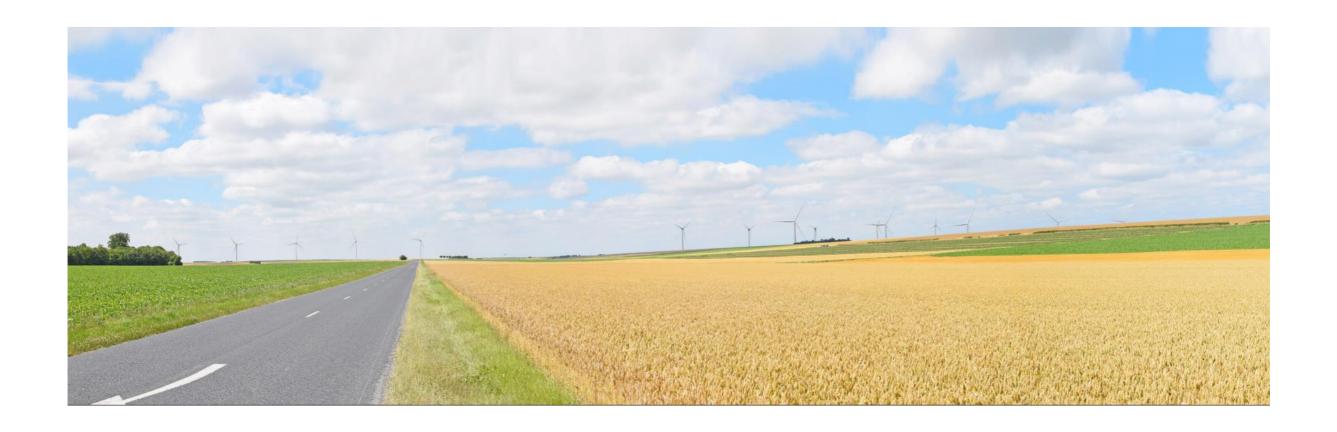
# Projet de parc éolien Les Granges

Commune de Saint-Quentin-sur-Coole (Marne) –



Avis des Services





# MINISTÈRE DE LA TRANSFRION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

**DREAL** 

guichet unique autorisations environnementales

Service national d'ingénierie aéroportuaire

Département SNIA Centre et Est

Pôle Ingénierie Opérationnelle et Patrimoine de Lyon

Nos réf. : N°AU -2019-51.022 Vos réf.: votre courriel du 27/03/2019 Affaire suivie par : Anne SAULNIER snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr Tél.: 04 26 72 65 50 - Fax: 04 26 72 65 69

LYON LE

Objet: Autorisation Environnementale AEU\_51\_2019\_91 - Parc éolien Les Granges /opt/alfresco/j2ee-ihm/alf-dgpr-ihm.edcs.fr/tomcat/temp/Alfresco/Avis DGAC\_AEU 51\_2019\_91.docx-JodContentTransformer-JodContentTransformer-1557729215440/Avis DGAC\_AEU 51\_2019\_91.docx

#### Textes de référence :

- 1. Arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation.
- 2. Arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne (en vigueur à partir du 1er février 2019).

Par courriel cité en référence, vous sollicitez un avis sur une demande d'autorisation environnementale présentée par la société NEOEN, pour l'implantation de 5 éoliennes sur la commune de ST QUENTIN SUR COOLE dans les conditions suivantes :

	LATITUDE.	LONGITUDE	ALTITUDE AU SOMMET (M)	HAUTEUR HORS SOL (M)	ALTITUDE À LA BASE (M)
E1	48°50'17.920"N	4°18'8.030"E	122.75	126.5	249.25
E2	48°50'11.170"N	4°18'17.045"E	124.25	126.5	250.75
E3	48°50'3.380"N	4°18'27.440"E	124.75	126.5	251.25
E4	48°49'57.140"N	4°18'35.950"E	124	126.5	250.5
E5	48°49'50.860"N	4°18'44.820"E	123.75	126.5	250.25

Je vous informe que ce projet n'est pas situé dans une zone grevée de servitudes aéronautiques et radioélectriques gérées par l'Aviation civile et n'aura pas d'incidence au regard des procédures de circulation aérienne

En conséquence, je donne mon accord pour la réalisation de ce parc ainsi que pour son exploitation.

.../..

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

## REMARQUES POUR LE PETITIONNAIRE à inclure dans l'arrêté :

Copie: dsac-ne-eoliennes-bf@aviation-civile.gouv.fr sdrcam.nord.envaero@gmail.com

sièae

82, rue des Pyrénées

siège : 75970 Paris CEDEX 20 82, rue des Pyrénées 44 64 32 32 - fax : 01 43 71 81 50

75970 Paris CEDEX@Oviation-civile.gouv.fr tél: 01 44 64 32 32 - fax: 01 43 71 81 50

SNIA@aviation-civile.gouv

SNIA Lyon

69125 LYON SAINT-EXUPERY AEROPORT Tél 04 26 72 65 40 fax : 04 26 72 65 69 snia-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr

- les éoliennes devront être équipées d'<u>un balisage diurne et nocturne réglementaire</u>, en application de l'arrêté de référence en vigueur au moment de la réalisation du parc.
- le guichet DGAC devra être informé de la date du levage des éoliennes dans un délai de 3 semaines avant le début des travaux pour la publication du NOTAM (par mail à : <a href="mailto:snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr">snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr</a>).

Se soustraire à ces obligations de communication pourrait entraîner la responsabilité du demandeur en cas de collision d'un aéronef avec l'éolienne.

### Par ailleurs,

- Dans le cas d'utilisation d'engins de levage, d'une hauteur supérieure à 80 mètres nécessaires à la réalisation des travaux, il sera impératif de prévoir <u>un balisage diurne et nocturne réglementaire</u>).
- ◆ Les coordonnées géographiques, l'altitude du point d'implantation des éoliennes ainsi que la hauteur hors tout des ouvrages achevés devront être fournies au guichet DGAC (par mail) en temps utile. En retour, le guichet DGAC précisera au demandeur la procédure à suivre en cas de panne de balisage, en vue d'assurer l'information aéronautique des usagers aériens.

L'Adjoint du chef du SNIA centre-est

Mathieu Durand





# PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est

La Directrice régionale des affaires culturelles

Affaire suivie par : Gautier Basset

Patrimoines/Service régional de l'archéologie Pôle/service:

03 26 70 63 44

Courriel:

Adresse:

gautier.basset@culture.gouv.fr 3 rue du faubourg Saint-Antoine - CS 60449

51037 Châlons-en-Champagne cedex

N/Réf.:

SRA/19/GB/AM/000869

Direction départementale des territoires

Service Environnement Eau - Préservation des Ressources

à

Cellule procédures environnementales 40 bd Anatole France - BP 60554

51022 Châlons-en-Champagne cedex

Châlons-en-Champagne, le 03 avril 2019

Objet: Demande d'avis

Autorisation environnementale AEU 51 2019 91 PEO les granges saint-quentin-sur-coole

Pétitionnaire	SASU Centrale Éolienne Les Granges		
Commune Adresse	Saint-Quentin-sur-Coole (51240) – parcelles ZH8, ZI10 et ZI19		
Type de projet	Éolien		
Intitulé du projet	Parc éolien Les Granges Demande d'autorisation de construire et d'exploiter 5 éoliennes et 1 poste de livraison		
Coordonnées du siège social	4 rue Euler 75008 Paris		
N° et date de dépôt	Dossier n° AEU_51_2019_91_PEO_les_granges_saint-quentin-sur-coole déposé au guichet unique de la DDT de la Marne le 21 mars 2019		
Nom et coordonnées de la personne responsable du dossier	Nom: DUCLAIROIR Prénom: Inès Téléphone: 06 67 80 33 11 Courrier électronique: ines.duclairoir@neoen.com Adresse: 6 rue Ménars 75002 Paris		

VU le Code de l'urbanisme;

VU le Code de la construction et de l'habitation;

VU le Code du patrimoine;

J'ai l'honneur de vous informer que je n'assortis cette demande de permis de construire d'aucune prescription en matière d'archéologie.

Je me permets de vous rappeler que toute découverte fortuite de vestiges pouvant intéresser l'archéologie doit être déclarée immédiatement au maire de la commune, qui doit le transmettre sans délai au Préfet et ce conformément à l'article L. 531-14 du Code du patrimoine.

Pour la directrice régionale des affaires culturelles par subdélégation, Le conservateur régional de l'archéologie

Frédéric SÉARA



# MINISTÈRE DES ARMÉES



DIRECTION DE LA SÉCURITÉ AÉRONAUTIQUE D'ÉTAT

Direction de la circulation aérienne militaire



Villacoublay, le **2 5 AVR. 2019**N°1474 /ARM/DSAÉ/DIRCAM/NP

Le général de brigade aérienne Pierre Reutter directeur de la circulation aérienne militaire

à

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est

**OBJET** 

: construction et exploitation d'un parc éolien dans le département de la Marne (51).

**RÉFÉRENCES** 

- : a) votre courriel du 21/03/2019 (réf. AEU 51 2019 91 PEO les granges);
  - b) code de l'aviation civile notamment son article R.244-1;
  - c) code de l'environnement notamment son article R.181-32 :
  - d) arrêté du 03 mai 2013 portant organisation de la direction de la sécurité aéronautique d'État<sup>1</sup> ;
  - e) arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement<sup>2</sup>, modifié ;
- f) arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation<sup>3</sup>;
- g) arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne<sup>4</sup>.

## Monsieur le directeur,

Par courriel de référence a), vous sollicitez l'autorisation du ministère des armées dans le cadre de la procédure « autorisation environnementale unique » pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien comprenant 05 aérogénérateurs d'une hauteur hors tout, pale haute à la verticale, de 126,50 mètres sur le territoire de la commune de Saint-Quentin-sur-Coole (51).

Après consultation des différents organismes concernés des forces armées, il ressort que ce projet n'est pas de nature à remettre en cause leurs missions.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> NOR DEFD1308371A

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> NOR DEVP1119348A

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> NOR EQUA9000474A

<sup>4</sup> NOR TRAA1809923A

Par conséquent, j'ai l'honneur de vous informer qu'au titre de l'article R.244-1 du code de l'aviation civile je donne mon autorisation pour sa réalisation sous réserve que chaque éolienne soit équipée de balisages diurne et nocturne, en application de l'arrêté de référence f), conformément aux spécifications de l'arrêté de référence g).

Par ailleurs, je donne mon autorisation pour son exploitation conformément aux dispositions de l'arrêté de référence e).

À des fins de suivi des dossiers, je vous demande de bien vouloir tenir informé le commandement de la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord de Cinq-Mars-la-Pile de la décision préfectorale.

Dans l'hypothèse d'une acceptation de ce projet et afin de procéder à l'inscription de ces obstacles sur les publications d'information aéronautique, je vous prie d'informer le porteur qu'il devra faire connaître à la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord de Cinq-Mars-la-Pile ainsi qu'à la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est située à Entzheim (67):

- les différentes étapes conduisant à la mise en service opérationnel du parc éolien (déclaration d'ouverture et de fin de chantier) ;
- pour chacune des éoliennes : les positions géographiques exactes en coordonnées WGS 84 (degrés, minutes, secondes), l'altitude NGF<sup>5</sup> du point d'implantation ainsi que leur hauteur hors tout (pales comprises).

Enfin, je vous prie d'attirer son attention sur le fait que se soustraire à ces obligations engagerait sa responsabilité pénale en cas de collision avec un aéronef.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur de la sécurité aéronautique d'État et par délégation le général de brigade aérienne Pierre Reutter, directeur de la circulation aérienne militaire.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> NGF: nivellement géographique de la France; référence d'altitude du sol par rapport au niveau moyen des mers

# **DESTINATAIRE**:

- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est.

A l'attention de M. Joachim Murot

40 Bd Anatole France

51022 Chalons en Champagne Cedex.

# **COPIES EXTERNES:**

- Monsieur le directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est; snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr dsac-ne-eoliennes-bf@aviation-civile.gouv.fr
- Monsieur le délégué militaire départemental de la Marne. dmd51.chef.fct@intradef.gouv.fr

# **COPIES INTERNES:**

- Archives DSAÉ/DIRCAM.
- Archives SDRCAM Nord (BR\_527\_2019).